

CHRONIQUE

*** Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception à l'archevêché, à huit heures du soir.

*** Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. Anthime Corbeil a été nommé vicaire à Ste-Cunégonde.

*** Il se prépare pour dimanche prochain une belle fête à Notre-Dame. Monseigneur l'archevêque de Montréal officiera pontificalement à la grand'messe à laquelle doivent assister l'amiral de Librem, les officiers et une partie des équipages français de " l'Aréthuse " et du " Hussard " que Montréal a l'honneur de posséder en ce moment.

** Vendredi dernier l'amiral Abel de Libran est venu rendre visite à Mgr Fabre archevêque de Montréal.

Dimanche sa Grandeur s'est rendue à bord de « l'Aréthuse » où elle a été reçue par l'amiral avec tous les honneurs.

*** Le T. R. Père Dom Antoine, s'embarquera mercredi, à bord du *Toronto* de la ligne Dominion, pour se rendre en France et de là à Rome. Il sera absent deux ou trois mois.

*** Deux Trappistes venant de Bellefontaine sont arrivés à Montréal dimanche dernier, et se sont rendus à Notre-Dame du Lac, pour y passer quelques jours.

Mardi prochain, ils partiront avec deux autres Trappistes d'Oka pour aller prendre possession de la nouvelle fondation de St-Norbert.

** A l'église Saint-Joachim, que le monde catholique offre au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé, le cardinal-vicaire vient de bénir solennellement, la crypte, qui sera ouverte publiquement au culte pour la prochaine fête de Saint-Joachim.

** Il y a quinze jours s'est ouverte, à Linz en Autriche, la troisième assemblée générale des catholiques autrichiens. On annonce que, parmi les vingt ou vingt cinq mille assistants, se trouvaient Mgr Galimberti, nonce apostolique à Vienne; le prince-archevêque de Vienne, cardinal Gruscha, un grand nombre d'évêques, des membres de la haute noblesse, parmi lesquels le prince Windischgrätz, les princes Ferdinand et Morice Lobkowitz, le comte Salm, le prince Alfred Liechtenstein, beaucoup de députés du *Richtstrahl* et de membres du *Herrenhaus* (Chambre des Seigneurs).

** La loi sacrilège relative à la crémation des corps vient d'être rejetée dans le canton de St-Gall (Suisse) par le vote populaire. 19,500 voix se sont prononcées contre la loi, tandis que 17,000 votaient pour.